## PROVINCE DE QUÉBEC

42<sup>E</sup> LÉGISLATURE

2<sup>E</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 9 JUIN 2022

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 9 juin 2022

Aujourd'hui, à huit heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n° 29 Loi visant à favoriser l'exercice du droit de vote lors des prochaines élections générales au Québec (titre modifié)
- nº 204 Loi concernant La Maison-Alcan et le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan
- nº 208 Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Larue située au 306, rue des Érables, à Neuville

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.